



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 26-juil.-2021

Numéro de révision 4.1

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit 4024 H1 QUINPLEX® FOOD MACHINERY LUBRICANT

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Aucune information disponible

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant unique/utilisateur aval/distributeur)

HH Compliance
Rubicon Centre,
CIT Campus,
Bishopstown,
Cork,
Ireland
T12 Y275
+353-21-4868121

Fabricant

Lubrication Engineers Inc.
1919 E. Tulsa
Wichita, KS 67216
USA
800-537-7683

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail techsupport@le-inc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: +1-703-527-3887 (INTERNATIONAL)
1-800-424-9300 (NORTH AMERICA)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (AT): +43-(0)1-406 43 43
Belgique	Centre antipoison (Belgique) : +32 70 245 245
Danemark	Numéro des renseignements antipoison (Danemark) : +45 82 12 12 12
Finlande	Poison Information Centre (FI):+358 9 471 977
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Allemagne	Poison Center Berlin (DE): +49 030 30686 790
Irlande	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964
Italie	Centre antipoison, Milan (Italie) : +39 02 6610 1029
Pays-Bas	Centre national d'information sur les poisons (Pays-Bas) : +31 30 274 88 88 (NB : Ce service est uniquement accessible aux professionnels de la santé)
Norvège	Poisons Information (NO):+ 47 22 591300
Pologne	Centre d'information et de contrôle sur les poisons, Varsovie (Pologne) : +48 22 619 66 54 ; +48 22 619 08 97
Portugal	Centre d'information sur les poisons (Portugal) : +351 21 330 3284
Espagne	Service d'information antipoison (Espagne) : +34 91 562 04 20
Suède	Poisons Information Center (SV):+46 8 33 12 31
Suisse	Poison Center: Tel 145; +41 44 251 51 51
Royaume-Uni	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)
-------------------------------------	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques.

.? est un perturbateur endocrinien supposé.

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	74.733	01-2119484627-25-0097	265-157-1	Aucune donnée disponible	-	-	-
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	1.998	Aucune donnée disponible	215-222-5	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	-
Zinc (stéarate de) 557-05-1	1.548	Aucune donnée disponible	209-151-9	Aucune donnée disponible	-	-	-
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	0.4	Aucune donnée disponible	204-881-4	Aucune donnée disponible	-	-	-
Diphénylamine 122-39-4	0.005	Aucune donnée disponible	204-539-4	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) STOT RE 2 (H373) Acute Tox. 3 (H331) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	-

Alcool méthylique 67-56-1	0.00004	Aucune donnée disponible	200-659-6	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 1 (H370) Acute Tox. 3 (H331)	-	-	-
------------------------------	---------	--------------------------	-----------	--	---	---	---

Le producteur de « 4024 » déclare que la substance contient moins de 3 % de matières extractibles par DMSO selon la méthode IP-346

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations identifiées

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-	-	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA 5.0 mg/m ³	-
Zinc (oxyde de)	-	TWA 5 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³	STEL 10.0 mg/m ³	STEL 10 mg/m ³

1314-13-2			TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA 5.0 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³
Zinc (stéarate de) 557-05-1	-	-	TWA 10 mg/m ³	-	STEL 20 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ TWA 4 mg/m ³
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	-	TWA 10 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³	STEL 50 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³
Diphénylamine 122-39-4	-	H* STEL 1.4 ppm STEL 10 mg/m ³ TWA 0.7 ppm TWA 5 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³	STEL 20 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³
Alcool méthylique 67-56-1	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ S*	H* STEL 800 ppm STEL 1040 mg/m ³ TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³	TWA 200 ppm TWA 266 mg/m ³ STEL 250 ppm STEL 333 mg/m ³ D*	S* TWA 200 ppm TWA 260.0 mg/m ³	S* TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-	-	TWA 1 mg/m ³	-	TWA 5 mg/m ³
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	-	-	TWA 4 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³
Zinc (stéarate de) 557-05-1	-	-	-	-	TWA 10 mg/m ³
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	-	-	TWA 10 mg/m ³	-	TWA 10 mg/m ³ STEL 20 mg/m ³
Diphénylamine 122-39-4	-	-	TWA 5 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³
Alcool méthylique 67-56-1	-	-	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ H*	A* STEL 250 ppm STEL 350 mg/m ³ TWA 200 ppm TWA 250 mg/m ³	TWA 200 ppm TWA 270 mg/m ³ STEL 250 ppm STEL 330 mg/m ³ iho*
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-	-	-	TWA 5 mg/m ³	Rákkelto hatású Ceiling 5mg/m ³
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	TWA 5 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³	-	-	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	STEL 20mg/m ³ TWA 5mg/m ³
Zinc (stéarate de) 557-05-1	TWA 10 mg/m ³	-	-	-	-
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	TWA 10 mg/m ³	-	AGW 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³	-
Diphénylamine 122-39-4	TWA 10 mg/m ³	-	AGW 5 mg/m ³ H*	TWA 10 mg/m ³ STEL 20 mg/m ³	-
Alcool méthylique 67-56-1	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ STEL 1000 ppm STEL 1300 mg/m ³ P*	-	AGW 100 ppm AGW 130 mg/m ³ H*	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ S* STEL 250 ppm STEL 325 mg/m ³	TWA 260mg/m ³ S*
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	TWA 5 ppm STEL 15 ppm	-	-	-	-
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	TWA 2 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	-	-	TWA = 0.5 mg/m ³	IPRV = 5 mg/m ³
Zinc (stéarate de)	TWA 10 mg/m ³	-	-	-	-

557-05-1	TWA 4 mg/m ³ STEL 12 mg/m ³ STEL 20 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³				
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	TWA 2 mg/m ³ STEL 6 mg/m ³	-	-	-	-
Diphénylamine 122-39-4	TWA 10 mg/m ³ STEL 20 mg/m ³	-	-	-	IPRV = 4 mg/m ³ TPRV = 12 mg/m ³
Alcool méthylique 67-56-1	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ STEL 600 ppm STEL 780 mg/m ³ Skin	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ Pelle*	-	TWA = 200 ppm TWA = 260 mg/m ³ S*	S* IPRV = 260 mg/m ³ IPRV = 200 ppm
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-	-	TWA 5 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	-	-	-	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³
Diphénylamine 122-39-4	-	-	-	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA 8 mg/m ³
Alcool méthylique 67-56-1	S* TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³	-	Huid* TWA 133 mg/m ³	TWA 100 ppm TWA 130 mg/m ³ S* STEL 125 ppm STEL 162.5 mg/m ³	TWA 100 mg/m ³ STEL 300 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	STEL 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³	-	-	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	TWA 2 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	STEL 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³	Ceiling = 1 mg/m ³ TWA = 1 mg/m ³	STEL = 20 mg/m ³ TWA = 5 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³
Zinc (stéarate de) 557-05-1	TWA 10 mg/m ³ C(A4)	TWA 10 mg/m ³	-	-	TWA 10 mg/m ³
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	TWA 2 mg/m ³ C(A4)	-	-	-	TWA 10 mg/m ³
Diphénylamine 122-39-4	TWA 10 mg/m ³ C(A4)	STEL 6 mg/m ³ TWA 4 mg/m ³	-	TWA = 5 mg/m ³ S*	TWA 10 mg/m ³
Alcool méthylique 67-56-1	TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ STEL 250 ppm P*	P* TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³	S* TWA = 200 ppm TWA = 260 mg/m ³	TWA = 200 ppm TWA = 260 mg/m ³ S*	TWA 200 ppm TWA 266 mg/m ³ S*
Nom chimique	Suède		Suisse	Royaume-Uni	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	TLV 1 mg/m ³ Indicative STEL 3 mg/m ³		-	-	
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	TLV 5 mg/m ³		TWA 3 mg/m ³ STEL 3 mg/m ³	-	
Zinc (stéarate de) 557-05-1	TLV 5 mg/m ³		TWA 3 mg/m ³	STEL 20 mg/m ³ STEL 12 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ TWA 4 mg/m ³	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	-		SS-C** TWA 10 mg/m ³ C1 STEL 40 mg/m ³	STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³	
Diphénylamine 122-39-4	TLV 4 mg/m ³ Indicative STEL 12 mg/m ³		SS-C** H* TWA 10 mg/m ³	STEL 20 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³	

Alcool méthylique 67-56-1	TLV 200 ppm TLV 250 mg/m ³ Indicative STEL 250 ppm Indicative STEL 350 mg/m ³ A*	SS-C** H* TWA 200 ppm TWA 260 mg/m ³ STEL 800 ppm STEL 1040 mg/m ³	STEL 250 ppm STEL 333 mg/m ³ TWA 200 ppm TWA 266 mg/m ³ Skin
------------------------------	--	---	--

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Allemagne MAK
Alcool méthylique 67-56-1	-	-	15	-	Biologische Grenzwerte nach TRGS 903 sind zu beachten Biologische Grenzwerte nach die Verordnung zur arbeitsmedizinischen Vorsorge vom 18. Dezember 2008 sind zu beachten
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie	
Alcool méthylique 67-56-1	-	-	6	-	
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	
Alcool méthylique 67-56-1	-	15	30	-	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Pâte / gel Liquide
aspect blanche
Couleur Aucune information disponible
Odeur type hydrocarbure.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété

Point de fusion / point de congélation

**Point/intervalle d'ébullition
Inflammabilité (solide, gaz)**

Limites d'inflammabilité dans l'air

**Limite supérieure
d'inflammabilité:**

**Limite inférieure d'inflammabilité
Point d'éclair**

**Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition**

pH

pH (en solution aqueuse)

Viscosité, cinématique

Viscosité, dynamique

Hydrosolubilité

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage :

n-octanol/eau

Pression de vapeur

Densité relative

Aucun(e) connu(e)

Valeurs

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible
215 - °C

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible
sans objet

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible

Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Vase ouvert

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Densité 0.95

Densité apparente Aucune donnée
disponible

Densité Aucune donnée
disponible

Densité de vapeur Aucune donnée
disponible

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information
disponible

**Distribution
granulométrique** Aucune information
disponible

Aucun(e) connu(e)

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%) 0.00504

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

**Sensibilité aux impacts
mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges
électrostatiques** Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 11,547.40 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 5,910.50 mg/kg

ETAmél 111.40 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

)

le mélange contient 16.82096 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 21.81896 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 98.09996 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 98.09996 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

le mélange contient 96.55196 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 15 g/kg (Rat) > 24 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	= 2062 ppm (Rat) 4 h
Zinc (oxyde de)	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Zinc (stéarate de)	> 10 g/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 200 mg/L (Rat) 1 h
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	> 2930 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Diphénylamine	= 1120 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
Alcool méthylique	= 6200 mg/kg (Rat)	= 15800 mg/kg (Rabbit) =	= 22500 ppm (Rat) 8 h =

		15840 mg/kg (Rabbit)	64000 ppm (Rat) 4 h
--	--	------------------------	-----------------------

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

DMSO Disclaimer Le producteur de « 4024 » déclare que la substance contient moins de 3 % de matières extractibles par DMSO selon la méthode IP-346

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets indésirables Aucune information disponible.

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0.00196 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),	-	-	-	-

hydrotraités				
Zinc (oxyde de)	-	LC50= 1.55 mg/L Danio rerio 96 h	-	-
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	EC50 = 6 mg/L 72 h EC50 > 0.42 mg/L 72 h	-	-	-
Diphénylamine	EC50 = 1.5 mg/L 72 h	LC50 3.47 - 4.14 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 4.77 mg/L 30 min EC50 = 2.81 mg/L 5 min EC50 = 3.46 mg/L 15 min	EC50 1.69 - 2.46 mg/L 48 h
Alcool méthylique	-	LC50= 28200 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50> 100 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 19500 - 20700 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 18 - 20 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13500 - 17600 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	EC50 = 43000 mg/L 5 min EC50 = 40000 mg/L 15 min EC50 = 39000 mg/L 25 min	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
Zinc (stéarate de)	1.2
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	4.17
Diphénylamine	3.4
Alcool méthylique	-0.77

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

AUTRES INFORMATIONS Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit

lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

ICAO/IATA

14.1. Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5.	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1. Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4.	
14.5.	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1. N° ONU	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4.	
14.5.	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR/RID

14.1. Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4.	
14.5.	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

ENCS	ENCS
KECL	KECL
AICS (Australie)	AICS (Australie)

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Aucune information disponible

Key or legend to abbreviations and acronyms

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H331 - Toxique par inhalation
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA:	Pondérée dans le temps	STEL:	Valeur limite à courte terme
Ceiling:	Valeur limite maximum:	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision 26-juil.-2021

Motif de la révision Informations générales

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EU SDS version information - EGHS

UL release date: 3 May 2021

GHS Revision 7

Nom chimique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		
Zinc (oxyde de)	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	
Diphénylamine	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) STOT RE 2 (H373) Acute Tox. 3 (H331) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	
Alcool méthylique	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 1 (H370) Acute Tox. 3 (H331)	